

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et se paient d'avance

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
M. Lafitte et Co, place de la
Bourse 8, sont seuls chargés
à Paris de recevoir les annonces
pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement
un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

Table of train schedules for the Orléans railway company, listing routes, departure/arrival times, and service types (omnibus, poste mixte).

Cahors, le 16 Novembre 1872.

La partie purement politique du Message du président de la République est tellement importante que nous la reproduisons intégralement, malgré l'analyse que nous en avons donnée :

Nous venons, Messieurs, de vous faire connaître exactement la véritable situation du pays, et nous nous sommes étendu spécialement sur sa situation financière et commerciale, parce que c'est celle qui importe le plus à notre crédit, et que le crédit constitue, à côté de notre armée qui se réorganise avec une singulière promptitude, les deux éléments de notre puissance.

Ainsi, après la guerre la plus malheureuse, après la guerre civile la plus terrible, après l'éroulement d'un trône qu'on avait cru solide, la France a vu toutes les nations empressées de lui offrir leurs capitaux, son crédit mieux établi que jamais, huit milliards acquittés en deux ans, la plus grande partie de ces sommes transportées au dehors sans trouble dans la circulation, le billet de Banque accepté comme argent, les impôts, quoique accrus d'un tiers, acquittés sans ruine pour le contribuable, l'équilibre financier rétabli ou près de l'être, 200 millions consacrés à l'amortissement, et l'industrie, le commerce s'accroissant de plus de 700 millions en une seule année!

Ces résultats que nous n'oserions pas remettre sous vos yeux, s'ils n'étaient la preuve frappante de la force vitale du pays, à quoi les devons-nous, messieurs? Nous les devons à une cause, à une seule, au maintien énergique de l'ordre! Oui, c'est l'ordre qui a fait qu'au lendemain de la guerre étrangère, au lendemain de la guerre civile, les soldats étrangers occupant notre sol, les ruines de nos cités fumant encore, c'est l'ordre, je le répète, énergiquement maintenu qui a pu permettre que la France donnât autant de produits, et fût entourée d'autant de crédit qu'aux époques les plus prospères de son existence.

Je ne cesserai, Messieurs, de le redire, si vous n'avez été en pleine possession de l'ordre, cette guerre sans égale en revers, ce cruel démembrement de notre territoire, ces charges effrayantes qui semblaient au-dessus de nos forces, ce trône tombé sous le poids de ses fautes, cette antique forme de la monarchie sous laquelle nous étions habitués à vivre tout à coup disparue, cette forme nouvelle de la République qui d'ordinaire inquiète les esprits dès qu'elle apparaît, tout cela fondant à la fois sur notre pays surpris, désolé, tout cela pouvait devenir un irréparable désastre! Avec l'ordre, au contraire, nos ateliers se sont rouverts, les bras ont repris leur activité, les capitaux étrangers loin de nous fuir, les capitaux français, loin de se cacher, sont revenus vers nous, le calme a reparu avec le travail, et déjà la France relève la tête, supporte sans les oublier d'inconsolables douleurs; et, chose surprenante encore, une forme de gouvernement qui d'ordinaire la troublait profondément, commence à entrer peu à peu dans ses habitudes, ne l'empêche pas au moins de revenir à la vie, à l'espérance, à la confiance, confiance qu'elle inspire aux autres en l'éprouvant elle-même!

Et puis, que j'approche inévitablement des sujets brûlants du jour, je dirai à ceux qui depuis longtemps ont donné leur foi à la République, comme à l'idéal de gouvernement le plus conforme à leur pensée, et le plus approprié à la marche des sociétés modernes, je leur dirai: « C'est par vous surtout que l'ordre doit être passionnément désiré; car si la République, déjà essayée à deux reprises et sans

succès, peut réussir cette fois, c'est à l'ordre que vous le devrez. Faites-en votre œuvre, votre souci de tous les jours! Si l'exercice de certains droits qui appartiennent aux peuples libres peut inquiéter le pays, sachez-y renoncer momentanément et faites à la sécurité publique un sacrifice qui profitera surtout à la République. S'il était possible de dire que l'ordre n'est pas un intérêt égal pour tous, j'oserais affirmer qu'il est votre intérêt essentiel à vous, et que, lorsque nous travaillons à le maintenir, nous travaillons pour vous, presque plus que pour nous-mêmes. »

Messieurs, les événements ont donné la République, et remonter à ses causes pour les discuter et pour les juger, serait aujourd'hui une entreprise aussi dangereuse qu'inutile. La République existe; elle est le gouvernement légal du pays; vouloir autre chose serait une nouvelle révolution et la plus redoutable de toutes. Ne perdons pas notre temps à la proclamer; mais employons-le à lui imprimer ses caractères désirables et nécessaires. Une commission nommée par vous, il y a quelques mois, lui donnait le titre de République conservatrice. Emprunons-nous de ce titre, et tâchons surtout qu'il soit mérité.

Tout gouvernement doit être conservateur, et nulle société ne pourrait vivre sous un gouvernement qui ne le serait point. La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas. La France ne veut pas vivre dans de continuelles alarmes: elle veut pouvoir dormir en repos, afin de travailler pour se nourrir, pour faire face à ses immenses charges; et si on ne lui laisse pas le repos dont elle a indubitablement besoin, quel que soit le gouvernement qui lui refusera le repos, elle ne le souffrira pas longtemps! Qu'on ne se fasse pas d'illusions! On peut croire que, grâce au suffrage universel, et appuyé ainsi sur la puissance du nombre, on pourrait établir une république qui serait celle d'un parti! Ce serait là une œuvre d'un jour.

Le nombre lui-même a besoin de repos, de sécurité, de travail. Il peut vivre d'agitations quelques jours; il n'en vit pas longtemps. Après avoir fait peur aux autres, il prend peur de lui-même; il se jette dans les bras d'un maître d'aventure, et paye de vingt ans d'esclavage quelques jours d'une désastreuse licence. Et cela, il l'a fait souvent, vous le savez, et ne croyez pas qu'il ne soit pas capable de le refaire encore. Il recommencera cent fois ce triste et humiliant voyage de l'anarchie au despotisme, du despotisme à l'anarchie, semé de hontes et de calamités, où la France a trouvé la perte de deux provinces, une dette triplée, l'incendie de sa capitale, la ruine de ses monuments et ce massacre des otages qu'on n'aurait jamais cru revoir!

Je vous en conjure, messieurs, n'oubliez pas ces termes si terriblement liés l'un à l'autre: République agitée d'abord, puis retour à un pouvoir qu'on appelle fort, parce qu'il est sans contrôle, et avec l'absence du contrôle, la ruine certaine et irrémédiable. Oui, rompons la chaîne fatale qui lie ces termes funestes, et calmons au lieu d'agiter; faisons à la sécurité générale les sacrifices nécessaires, faisons même ceux qui sembleraient excessifs; et surtout ne laissons pas entrevoir le règne d'un parti; car la République n'est qu'un contresens, si, au lieu d'être le gouvernement de tous, elle est le gouvernement d'un parti quel qu'il soit. Si par exemple on veut la représenter comme le triomphe d'une classe sur une autre, à l'instant on éloigne d'elle une partie du pays, une partie d'abord et le tout ensuite.

La Révolution de 1789 a été faite pour qu'il n'y eût plus de classe pour qu'il n'y eût dans la nation que la nation elle-même, la nation une, vivant tout entière sous une même loi, supportant les mêmes charges, jouissant des mêmes avantages, et où chacun, en un mot, fût récompensé

ou puni suivant ses œuvres. En agissant ainsi, la Révolution de 1789 a établi sur la base de la véritable justice sociale l'existence de tous; et ses principes ont envahi le monde, parce qu'ils n'étaient autre chose que cette justice sociale proclamée et appliquée pour la première fois sur la terre. Et c'est parce qu'il avait cette signification qu'on a pu dire du drapeau tricolore qu'il ferait le tour du monde. Longtemps, à la suite d'un conquérant, il s'est promené victorieux chez les nations européennes; mais ses œuvres matérielles ont péri, ses œuvres morales subsistent et sont la plus solide gloire de la France, bien plus que des victoires qui, selon les hasards de la force, passent d'un drapeau à un autre drapeau.

Quant à moi, je ne comprends, je n'admets la République qu'en la prenant comme elle doit être, comme le Gouvernement de la nation, qui, ayant voulu longtemps et de bonne foi, laisser à un pouvoir héréditaire, la direction partagée de ses destinées, mais n'y ayant pas réussi, par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle seule, par ses élus, librement, sagement désignés, sans acception de parti, de classe, d'origine, ne les cherchant ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique, où les caractères, les qualités, les défauts se dessinent en traits impossibles à méconnaître, et les choisissant avec cette liberté dont on ne joint qu'au sein de l'ordre, du calme et de la sécurité!

Deux années écoulées sous vos yeux, sous votre influence, sous votre contrôle, dans un calme presque complet, peuvent nous donner l'espérance de fonder cette République conservatrice, mais l'espérance seule; et qu'on ne l'oublie pas: il suffirait de la moindre faute, pour faire évanouir cette espérance dans une désolante réalité.

Permettez-moi d'ajouter une dernière réflexion. Ce n'est pas à la France seule que la République a besoin d'inspirer confiance, c'est au monde. Quoique vaincue, la France n'a pas cessé d'attirer, de fixer les regards des nations, qui s'alarment ou se rassurent selon ce qui se passe chez elle; et cette attention inquiète n'est qu'un hommage rendu à son influence sur les peuples.

Nous entendons dire quelquefois: La France est isolée! Et la plupart du temps, ce n'est chez les partis qui le disent qu'une illusion de leur orgueil. Les gouvernements étrangers ont eu à d'autres époques un penchant à se mêler des affaires intérieures des pays voisins; mais de cruelles expériences les ont éclairés et ils n'y songent plus. Mais ils sont maîtres de leur estime, et personne ne peut se passer de l'estime d'autrui. L'homme a besoin de l'estime de l'homme, et les nations ont besoin de l'estime des nations.

Un jour vient, d'ailleurs, où l'on a besoin d'appui, d'appui moral au moins, et on ne le trouve que lorsqu'on l'a mérité.

Les gouvernements étrangers sont assez éclairés aujourd'hui pour ne voir dans la France que la France elle-même. Est-elle ordonnée, elle convient à tous; est-elle non-seulement ordonnée, mais forte, elle convient à ceux qui désirent un juste équilibre entre les puissances de l'univers. Or, j'ose affirmer que les efforts que la France a faits depuis bientôt deux ans lui ont valu une estime, dont elle a déjà reçu de nombreux témoignages. Et ce n'est pas à tel ou tel parti, à tel ou tel homme, qu'ils s'adressent ces témoignages, mais à la France, à la France seule, et à la conduite qu'elle tient pour réparer les fautes qu'elle n'a pas commises, mais qu'elle expie parce qu'elle les a laissées commettre. Eh bien! je le déclare, parce que j'ai, par devoir, les yeux sans cesse fixés sur l'Europe, la France n'est pas isolée, et il dépend d'elle d'être au contraire entourée d'amis confiants et utiles. Qu'elle soit paisible sous la République, et

elle n'éloignera personne. Qu'elle soit agitée sous une monarchie chancelante, et elle verra le vide se faire autour d'elle sous une forme de gouvernement aussi bien que sous l'autre.

Nous touchons, messieurs, à un moment décisif. La forme de cette République n'a été qu'une forme de circonstance, donnée par les événements, reposant sur votre sagesse et sur votre union avec le pouvoir que vous aviez temporairement choisi. Mais tous les esprits vous attendent; tous se demandent quel jour, quelle forme vous choisirez pour donner à la République cette force conservatrice dont elle ne peut se passer.

C'est à vous de choisir l'un et l'autre. Le pays en vous donnant ses pouvoirs, vous a donné la mission évidente de le sauver, en lui procurant la paix d'abord; après la paix, l'ordre; avec l'ordre, le rétablissement de sa puissance, et enfin un gouvernement régulier. Vous l'avez proclamé ainsi, et dès lors, c'est à vous de fixer la succession, l'heure de ces diverses parties de l'œuvre de salut qui vous est confiée. Dieu nous garde de nous substituer à vous! Mais à la date que vous aurez déterminée, lorsque vous aurez choisi quelques-uns d'entre vous pour méditer sur cette œuvre capitale, si vous désirez notre avis, nous vous le donnerons loyalement et résolument. Jusque-là comptez sur notre profond attachement au pays, à vous, à cette chose si belle et si chère à nos cœurs qui était avant nous, à la France, qui seule mérite tous nos efforts et tous nos sacrifices. Voici une grande, une décisive session qui s'ouvre devant vous; ce ne sera de notre part ni la déférence ni le concours, ni le dévouement, ni la résolution qui manqueront au succès de votre œuvre que Dieu veuille bénir, rendre complète, et sur tout admirable, ce qui ne nous a pas encore été accordé depuis le commencement du siècle!

Nos lecteurs sont habitués à ce que nous mettions sous leurs yeux l'opinion des divers journaux de Paris, sur les faits importants qui se produisent. Nous reproduisons, en conséquence, les principales appréciations relatives au Message, et nous commençons aujourd'hui, quoique les jugements soient à peine formulés.

L'admiration pour le très-beau langage de M. Thiers est générale; mais on se plaint de la netteté de ses déclarations en faveur de la République. Pour sortir de la situation présente, il faudrait l'accord de M. Thiers et de l'Assemblée. Malheureusement, les paroles de M. Thiers ont produit sur les bancs de la majorité une profonde tristesse.

Des explications réciproques seront-elles échangées? Il faut le croire et le désirer.

On lit dans le Constitutionnel :

Prenons le Message dans son point vital et pratique. M. Thiers proclame la République, ou plutôt il la regarde comme déjà proclamée. A ses yeux, la République existe en fait et en droit; et, si elle existe, c'est parce que M. Thiers est là. La République, c'est M. Thiers! Donc, l'Assemblée n'a plus à tergiverser; ses précédents ne comptent plus; M. Thiers l'en dégage; bien plus, il lui impose d'y renoncer et de suivre son drapeau.

Ce qui paraît singulier, c'est qu'après avoir formulé sa pensée, nous n'osons dire dicté sa volonté,

d'une façon aussi nette, après avoir déduit tous ses arguments, après avoir, en un mot, levé toute espèce de doute sur ses visées, M. Thiers rappelle à l'Assemblée qu'elle est souveraine. Dieu le garde, ajoute-t-il, de se substituer à elle ! Mais si l'Assemblée daigne entrer dans son dessein, dans sa résolution bien arrêtée, et qu'elle juge à propos de demander son avis au gouvernement, le gouvernement s'empressera de le lui donner. Mais il nous semble que sur cet avis l'Assemblée est déjà très amplement édifiée. Que pourrait-elle désirer de plus ?

**On lit dans le Gaulois :**

Jusqu'à ce jour, les crises qui ont attristé quelques-unes des séances de l'Assemblée nationale étaient, en quelque sorte, des crises de hasard, motivées par un incident de tribune, une parole malheureuse ou un accès de colère intempestif. Aussi une heure de réflexion suffisait-elle pour ramener le calme dans les esprits et rendre à la France le repos imprudemment compromis.

Aujourd'hui, grâce au Message lu par M. Thiers, la crise longtemps et soigneusement évitée prend un corps réel et reçoit une sanction officielle : c'est la **CRISE LÉGALE** qui commence.

Rompant indirectement avec les engagements pris par lui, profitant de la condescendance temporaire de la majorité monarchique du pays, M. Thiers a déclaré que la République existe et que ce serait perdre son temps que de la proclamer.

La gauche de l'Assemblée a prouvé par ses applaudissements répétés qu'elle acceptait la déclaration du Président et qu'elle en prenait acte.

La droite, à son tour, a prouvé, par son silence glacial tant qu'a duré la lecture du Message, qu'elle comprenait où l'a conduite la soi-disant politique d'équilibre tenue jusqu'à ce jour par le Chef du gouvernement.

Mais, une fois la lecture terminée, la droite s'est relevée et a accepté le défi qui venait d'être jeté à la majorité du pays. Elle a vu que la période des atermoiements est passée et qu'il ne s'agit plus à cette heure de retarder la crise, mais bien de vaincre.

Elle a jeté par-dessus bord les projets constitutionnels dont la discussion courtoise n'avait d'autre but que de reculer une solution et, par la voix de M. de Kerdrel, elle a revendiqué son droit à répondre au Message du Chef du pouvoir.

La discussion de cette réponse décidera, nous l'espérons, du sort du pays, et puisque la volonté du gouvernement a provoqué cette *crise légale*, nous prions Dieu ardemment pour qu'elle soit courte et que la solution soit la suivante, la seule conforme au droit et à la raison :

La France libre, choisissant elle-même la forme de son gouvernement.

**On lit dans Paris-Journal :**

Otez la forme de « République conservatrice », il reste dans le message un programme de gouvernement contre lequel nous n'avons aucune envie de protester ; car, en sa teneur générale, il nous suffit. Si ce programme était réellement pratiqué, s'il avait pour agents d'exécution des ministres, des préfets, des procureurs généraux, des ambassadeurs, tous également dignes du nom de la France, au lieu de cette cohue de fonctionnaires sans passé ou de trop de passé que M. Thiers a ramassés à l'aveugle n'importe où il les trouvait, le pays pourrait travailler tranquille et confiant, et attendre sans trop d'impatience l'heure des constructions définitives.

C'est le comble de la hardiesse et de l'habileté, de la part de M. Thiers, à moins que ce ne soit un miracle d'illusion sur lui-même, que de nous avoir tracé, comme il l'a fait, le tableau des misères d'un pays, sans cesse ballotté de la licence au despotisme. On dirait vraiment que le mot de despotisme ne le regarde pas lui-même, ni celui de licence les ci-devant révolutionnaires qui sont ses ministres. Dans ce message, empreint de tant d'éloquence et de sincérité, il n'y a peut-être rien de plus éloquent, et, chose bizarre ! de plus sincère. Est-il possible qu'un homme qui tient ainsi le langage de la plus parfaite sagesse et du patriotisme le plus pur, ne soit pas en effet et ne se montre pas, en toutes les actions de sa vie, un patriote désintéressé, un sage, élevé au-dessus des passions et des calculs vulgaires ? Brûlant problème, auquel nous ne toucherons pas en ce moment !

**On lit dans le Journal des Débats :**

Le Message de M. Thiers nous a paru excellent, la séance nous a paru moins bonne. La majorité de l'Assemblée a accueilli le Message avec froideur. Mais M. Thiers a demandé, avec M. de Kerdrel, un jugement réfléchi. Ce jugement sera peut-être différent de celui qu'ont provoqué une émotion passagère et des paroles rapides. La Chambre, quoique âgée de deux ans, entendra la voix du pays et la fera entendre à M. Thiers sans la dénaturer.

**On lit dans la France :**

Il est bien souvent arrivé à M. Thiers de caractériser par un mot, par une formule précise et piquante, toute une situation. C'est lui qui disait, dès les premiers mois de 1851 : « L'empire est fait. » C'est lui qui, dans l'une des dernières sessions législatives de la période impériale, disait aussi :

« Il n'y a plus une faute à commettre. » Le Message contient un mot qui ne se gravera pas avec moins de facilité dans l'esprit et la conscience des contemporains : « La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas. »

**On lit dans le Journal de Paris :**

Il y a dans le Message de M. Thiers, une anomalie — pourquoi ne pas dire le mot, — une contradiction qui saute aux yeux, et qui ne laisse pas que d'étonner de la part d'une intelligence aussi ouverte et d'un esprit aussi fin. Le président de la République commence par nous tracer un tableau enchanteur de la situation actuelle. Tout va bien ; l'ordre est partout maintenu, la représentation nationale partout respectée ; nous sommes plus riches que jamais, malgré les milliards que la guerre d'abord et la paix ensuite nous ont coûtés ; notre commerce est plus florissant que pendant la plus florissante année du précédent régime ; l'Europe nous a rendu son estime et sa sympathie ; loin d'être isolés dans le monde, il ne dépend que de nous de choisir entre les alliances. Tous ces résultats ont été obtenus sous l'empire d'une organisation politique imaginée et conseillée par M. Thiers lui-même, adoptée par l'Assemblée à la demande et sur les instances de M. le président de la République et de ses amis. Il semblerait donc que M. Thiers doive être pleinement satisfait et qu'il n'ait qu'à demander le maintien du *statu quo*. Point du tout : cette organisation politique qui a si bien réussi, il faut la changer ! Ce pacte de Bordeaux, cette constitution Rivet, qui font notre bonheur, il faut les déchirer ! Qui s'attendait à une pareille conclusion après de pareilles prémisses. Si tout est bien, pourquoi tout changer ? Si nous sommes si heureux, pourquoi ne pas rester comme nous sommes ?

**On lit dans la Liberté :**

Le reproche que nous paraît mériter le Message, après un premier examen, est de ressembler un peu trop à l'une de ces innombrables circulaires électorales qui promettent aux électeurs l'abolition de tous les impôts, la prospérité, la richesse, presque le bonheur sur cette terre et dans l'autre monde.

C'est le vague des mots joint au vague des idées.

**On lit dans le Français :**

On pourra disserter et épiloguer tant que l'on voudra sur les mots et les phrases. L'œuvre de conciliation ébauchée est bouleversée en quelques heures, et bouleversée par M. Thiers.

Que lui demandait-on ? On s'attendait bien à l'entendre se prononcer plus ou moins dans le sens de la République, mais on désirerait qu'il rompt avec les radicaux. La-t-il fait ? Non.

**On lit dans le Bien public :**

Le Message de M. le Président est un véritable bilan et, comme tel, il aura un retentissement aussi prolongé à l'étranger qu'en France. Rien n'y est passé sous silence, depuis les tendances générales de l'opinion jusqu'à la résultante des opérations financières et des derniers travaux législatifs.

**On lit dans le Pays :**

Le Message est obligé d'avouer que la France ne veut pas vivre dans de continuelles alarmes.

Et il conclut en disant : *La République sera conservatrice, ou elle ne sera pas.*

Eh bien ! nous vous disons, nous autres, qu'elle ne sera pas, car il lui est impossible d'être conservatrice.

Toute la question est là. Le nœud est là, et nous vous défions de le trancher autrement qu'avec une épée dictatoriale.

Les Républiques passées ont disparu justement parce qu'elles ne purent pas demeurer conservatrices. Pourquoi celle-ci le serait-elle davantage, quand rien de particulier ne s'est produit dans son milieu, dans son entourage, dans son essence ?

La République actuelle est née d'une surprise, née d'un gnet-apens, née d'un crime politique, comme toutes les autres Républiques, et il n'y a pas de raison pour qu'elle se termine dans des conditions différentes des autres Républiques.

**On lit dans la Patrie :**

Le Message, maladroit à force d'adresse, duquel on espérait évidemment beaucoup, qui avait pour but d'amener une fusion entre le centre droit et le centre gauche, et de préparer la solution de questions constitutionnelles, c'est-à-dire une présidence de quatre ans, ce Message sur lequel on comptait pour maintenir le calme dans l'Assemblée a eu et surtout aura, tant par lui-même que par l'incident qu'il a soulevé, un effet tout contraire. On voulait éviter la guerre, on l'a déchaînée, et déjà la bataille est engagée. M. Thiers est aujourd'hui avec les radicaux contre les conservateurs. Le désordre a gagné beaucoup de terrain. Pendant la lutte longue, acharnée, décisive sans doute qui va s'engager, l'Assemblée aura besoin de beaucoup de tenue, de sagesse, mais surtout, surtout de fermeté. Qu'elle soit ferme, elle peut nous sauver ! Qu'elle mollisse, elle nous perd ; car si elle ne se raidit pas, M. Thiers, coalisé avec les radicaux, la renversera ; on fera des élections générales qui, il est vrai, perdront M.

Thiers tout le premier, mais qui nous perdront avec lui, et nous livreront, pieds et poings liés, au radicalisme, puis à l'anarchie, puis, comme conséquence inévitable, à l'invasion.

Hier, la situation était nuageuse, précaire ; elle est aujourd'hui très-claire et très-dessinée. L'Assemblée seule peut arrêter les malheurs qui nous menacent. Elle est souveraine, à elle d'aviser !

**On lit dans l'Ordre :**

Nous ne dissimulerons pas la profonde tristesse dans laquelle ces entreprises sur les droits du pays nous jettent, ainsi que tous ceux qui croient à la liberté civile et politique.

Etre exclu du choix du régime sous lequel on travaille, on vit, on élève ses enfants, nous paraît une calamité exorbitante et monstrueuse.

Quoique l'état de siège pèse sur une grande partie de la France, il nous est impossible de garder le silence.

**On lit dans la Gazette de France :**

Les républicains se félicitent hautement que M. Thiers ait dit : *La République existe, ne perdons pas notre temps à la proclamer.* Ils constatent, avec raison, que c'est la théorie du *droit divin de la République*, affirmée par Proudhon, Louis Blanc et tous les chefs du radicalisme. La vérité est que M. Thiers n'a pas osé demander de proclamer la République, parce qu'il sait très-bien qu'elle ne serait pas plus votée par la Chambre que par le pays.

Il a voulu à Bordeaux organiser avant de constituer ; aujourd'hui, il veut fortifier la République sans la faire reconnaître. Nous allons voir comment M. Thiers à la tête du centre gauche, et les radicaux vont s'y prendre pour établir son œuvre.

La déclaration de M. de Saisy, après la lecture du Message, a produit une très-vive impression. Elle est formulée en ces termes, dans le *Journal officiel* :

Je viens prier l'Assemblée de vouloir bien décider que la proposition, que j'ai eu l'honneur de lui soumettre sur l'appel au peuple, viendra à une de ses plus prochaines séances.

Après les paroles que nous venons d'entendre, nous pouvons prévoir qu'un gouvernement définitif sera prochainement donné à la France.

Or, il est nécessaire, pour que le principe de la souveraineté nationale et notre vieille réputation de loyauté française soient sauvegardés, que ce gouvernement arrive par la grande porte et non par l'escalier de service. (Bruyantes exclamations à gauche. — Rires approbatifs et applaudissements à droite.)

Nous supposons le rêve actuel de M. Gambetta et de ses amis subitement réalisé. Ils ont réussi à amener la dissolution de l'Assemblée nationale ; les élections générales ont eu lieu. Grâce au système gouvernemental pratiqué depuis dix-huit mois par M. Thiers, grâce aux préfets mous et indécis du mol et indécis M. Victor Lefranc, le radicalisme est vainqueur comme il l'a toujours été, nous le reconnaissons, à toutes les élections partielles essayées depuis un an. L'Assemblée se constitue ; M. Thiers ne pèse pas une once dans les conseils des radicaux qu'il voulait jouer et qui l'ont joué, car ils ont autrement de fermeté et d'habileté que lui ; M. Thiers descend du pouvoir, M. Gambetta l'y remplace, et il est proclamé président de la République radicale.

Dès le lendemain, il faut qu'il lève l'état de siège et qu'il proclame l'amnistie. Rentrée immédiate et triomphale des Félix Pyat, des Paschal Grousset, des Vermesch, des Vésinier, qu'acclame le bon peuple de Belleville, de Montmartre, des Hautes-Batignolles. Manifestations, promenades, tapages, fermeture des magasins, départ des étrangers, effroi des capitaux, baisse à la Bourse ! Panique générale, bien inférieure cependant à celle qui, un mois après, se répandra dans toute la France quand des élections partielles ayant lieu par suite d'options, le même peuple de Belleville et de Montmartre, de Toulouse et de Lyon, de Marseille et de Grenoble, enverra à l'Assemblée les mêmes Pyat, Grousset, Vermesch et Vésinier, qui s'asseyaient à l'extrême-gauche sur ces bancs où siège aujourd'hui M. Gambetta, donneront chaque jour le spectacle de leurs fureurs, de leurs protestations, et, à chaque instants, feront appel à leurs électeurs amassés autour du Palais-Législatif. Car il n'est pas besoin de dire que l'Assemblée sera revenue à Paris, et que, d'accord avec le conseil municipal, composé alors comme il l'est aujourd'hui rien de plus, s'appuyant en même temps sur les sections et les clubs, les ultra-radicaux organiseront des 15 mai hebdomadaires et fe-

ront régulièrement envahir la Chambre toutes les semaines.

Envoi dans la cité, mouvement de troupes, luttes dans la rue ! Pendant ce temps, braves gens, financiers, industriels, négociants, boulangers, — pendant toutes ces émotions, gagnez de l'argent, produisez, commercez et vendez !

Vous gagnerez aussi de l'argent, vous produirez, vous commercerez et vous vendrez, quand la liberté absolue de la presse vous fera chaque matin trembler, vous, vos clients et vos acheteurs, pour la tranquillité du lendemain et de ce jour même qui va s'écouler ; quand, le soir, la liberté absolue des clubs vous jettera à travers les rues, cinq, dix, quinze mille brailleurs, surexcités par deux ou trois heures de discours, parant à travers les rues, tout prêts à faire des barricades, en faisant, en jouissant enfin de cette admirable liberté dont les avait sevrés trois longues années d'état de siège.

Et cependant, que fera le gouvernement ? Essaiera-t-il quelque chose pour vous rassurer, pour reformer les bataillons épars des intérêts publics et privés ? Hélas ! le gouvernement de M. Gambetta ne demanderait certes pas mieux que de laisser les autres vivre tranquilles, de vivre tranquille lui-même comme les gouvernements ses prédécesseurs.

Mais le peut-il ? Son programme d'abord, et ensuite surtout les nécessités qui s'imposent à lui le permettent-ils ? L'argent a quitté la France. L'impôt ne rentre pas. On a établi l'impôt progressif, pour frapper les riches ; il n'y a plus de riches, les riches étrangers sont partis ; les Français riches sont ruinés. L'impôt tombe sur les gens aisés qui eux-mêmes ne sont plus que des pauvres. Le gouvernement se débat inutilement ; il veut tirer de l'argent des caisses vides ; il poursuit, il châtie de pauvres gens qui, n'ayant rien, ne lui peuvent rien donner. La misère est partout et la terreur. A travers ces ruines, gagnez de l'argent, produisez, commercez et vendez !

Cependant, où en est l'administration, dans ce pays qui jusqu'ici n'a résisté aux révolutions et ne s'est tenu à peu près debout, que grâce à certains rouages, à la routine, vieille si vous voulez, mais habile et salutaire d'une organisation matérielle ? Là encore, tout sera brisé, tout sera en désarroi et en décomposition. On aura, naturellement, révoqué, chassé tous les anciens fonctionnaires, les petits comme les grands. C'étaient tous des monarchistes et surtout c'étaient tous des bonapartistes. Or, comme tout homme un peu instruit ou intelligent est forcément monarchiste ou bonapartiste dans un pays où la monarchie a toujours prévalu et où le bonapartisme a duré plus de vingt années, on n'aura trouvé nulle part un fonctionnaire expérimenté, au courant des choses les plus ordinaires de la vie administrative. Comme Paris, la province est livrée au désordre. Vendez donc, braves commerçants de province ; produisez, usiniers de nos grands centres ; amenez vos denrées en ville, campagneurs dont les routes ne sont plus entretenues, et dont personne ne sait plus, préfet, maire ou garde champêtre, ce qu'est une voie départementale, un chemin vicinal et comment on maintient cet ensemble si compliqué des finances d'un département ?

Des journées de juin sans cesse menaçantes à Paris, des insurrections dans les grandes villes, le désordre et l'ahurissement dans les campagnes, partout la ruine, la misère et l'effondrement. Voilà les résultats inévitables du radicalisme le plus modéré, du radicalisme de M. Gambetta, qui voudrait, nous le savons bien, réagir, une fois au pouvoir, contre son passé, contre ses promesses, contre son nom, qui est l'effroi du capital et du commerce étranger, qui voudrait bien se couronner du chaud bonnet de coton déjà emprunté par M. Thiers au roi d'Yvetot, mais qui ne pourra accomplir aucun de ses désirs, qui est condamné, condamné sans appel, à la levée de l'état de siège, à l'amnistie, à l'impôt progressif, à la liberté de la presse et des clubs, et qui, de toute nécessité, de toute fatalité, doit être et sera non pas vraiment le spectre rouge, mais la réalité rouge s'il ne veut pas être tué par elle.

Une autre réalité, qu'il faut bien constater, si douloureuse qu'elle soit à envisager, c'est la réalité du retour des Prussiens devant ce pouvoir gambettiste qu'ils ont toujours déclaré, qu'ils déclarent sans cesse ne vouloir jamais accepter ; qui pour eux, non payés, entraînerait la perte de leur créance ; qui pour eux payés, serait l'expression d'une menace révolutionnaire qu'à aucun prix ils ne peuvent supporter.

(Patrie).

Une altercation très-vive, qui s'est terminée par des voies de fait, a eu lieu au conseil municipal de Marseille, entre deux radicaux de la plus belle eau, le maire Guinot, qui déteste tant les processions, et le conseiller municipal Coquand :

Il y a quelques jours, dit *Paris-Journal*, une violente discussion s'éleva au sein du conseil municipal de Marseille.

M. le maire fut obligé de déclarer la séance levée. Il quitta sa place et se dirigea vers la porte.

Au moment de sortir, il aperçut un conseiller qui le suivait en le contrefaisant.

Il se retourna et lui dit :

— Vous êtes un sauteur ! Ce n'est pas comme ça qu'on fait de l'opposition.

— Vous êtes un sauteur vous-même, répliqua aussitôt M. Coquand.

M. Guinot, plein de fureur, s'élança vers le conseiller. Celui-ci s'imagina qu'il allait le frapper, et, croyant prévenir une voie de fait, leva la main et souffleta M. le maire.

Il est facile de se rendre compte de l'émotion soulevée par cet incident.

Le maire alla rendre compte au préfet des Bouches-du-Rhône de ce qui s'était passé, et le parquet est saisi de l'affaire.

Le procureur général d'Aix est arrivé à Marseille.

centre gauche voteront unanimement contre les doctrines subversives du parti radical, mais que, jusqu'à ce moment, la réunion doit s'abstenir de toute manifestation qui serait de nature à diviser les hommes qui veulent soutenir sincèrement la République modérée. Il propose de voter l'ordre du jour sur la proposition de M. Bérenger.

M. Charles Rolland soutient les considérations présentées par M. Ernest Picard et M. Ricard. Il croit que le centre gauche doit avoir des relations avec la gauche, et que ce serait provoquer de graves difficultés que de se séparer d'un parti qui entoure la réunion de ses sympathies. Il propose donc, comme M. Ricard, le rejet ou l'ajournement de la proposition présentée par M. Bérenger.

M. Ernest Picard donne son adhésion à ces idées, et il prie M. Bérenger de retirer sa proposition.

Un grand nombre de membres de l'Assemblée se joignent à lui.

M. Bérenger déclare que les affirmations de M. Picard ont plus de force qu'une mesure prise par la réunion et que, du moment que le centre gauche doit se séparer du parti radical par un vote solennel à l'Assemblée, il est entièrement satisfait et il retire sa proposition.

La discussion est ajournée à la prochaine réunion.

**Chronique locale et méridionale.**

**Annuaire départemental de 1873.**

*Jusqu'ici le Département du Lot a eu un seul Annuaire publié par des chefs de bureau de la Préfecture et qui se vend, 2 fr. l'exemplaire, aux Communes et au public.*

*Il nous a semblé qu'il était utile de vulgariser ce genre de publication et de le mettre à la portée de tous, par un prix plus réduit, tout en lui conservant son intérêt et son développement.*

*C'est ainsi que nous mettons la dernière main à un important ouvrage que nous publierons en temps opportun, sous le titre d'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DE 1873, au prix de 1 fr., pris dans les bureaux du Journal du Lot, et 1 fr. 40, envoyé par la poste.*

*Les renseignements puisés aux sources officielles seront des plus complets et des plus exacts.*

*Nous serions heureux de recevoir dès aujourd'hui les adhésions à cette entreprise uniquement d'intérêt public; ainsi que les communications qu'on voudrait bien nous adresser.*

*La 2<sup>me</sup> partie contenant des sujets littéraires, scientifiques, historiques, très intéressants pour notre département, est actuellement à l'impression.*

*Le commerce aura sa large part dans cet ouvrage. Plusieurs maisons de Paris et des grandes villes ont déjà retenu une place pour annoncer leurs produits dans l'Annuaire du Lot.*

*Pour favoriser le commerce et l'industrie du Lot nous accepterons à un prix très-modéré les annonces, et nous ferons hommage d'un exemplaire à MM. les commerçants ou industriels qui prendront une page d'annonce dans cet important recueil.*

A. LAYTOU,

Éditeur de l'Annuaire départemental.

Le Conseil général du Lot s'est réuni aujourd'hui à l'hôtel de la préfecture en session extraordinaire. Nous donnerons dans notre prochain numéro le compte-rendu de cette séance.

M. l'abbé Veyssières, curé de Touzac, est mort le 9 novembre.

**LYCÉE DE CAHORS**

Compositions du 5 novembre 1872.

Mathématiques élémentaires.

Mathématiques. — 1. Guéguen; 2. Lapouble.

Philosophie.

Version latine. — 4. Cayla; 2. Deloncle.

Rhétorique.

— 1. Linol; 2. Depeyre.

Seconde.

— 1. Rives; 2. Imberty.

Troisième.

— 1. Dentraygues; 2. Prunieras.

Quatrième.

— 1. Baillars; 2. Labro.

- Cinquième. — 1. Castagné; 2. Foissac.
- Sixième. — 1. Nouvelles; 2. Darquier.
- Septième. — 1. Verdy; 2. Pasquiez.
- Huitième. — 1. Sentenac; 2. Labie.
- Orthographe. — 1. Maillot; 2. Aymard.
- Classe préparatoire. — Première division.
- Lecture. — 1. Maillot; 2. Aymard.
- Deuxième division. — 1. Maury; 2. Féty.
- Troisième division. — 1. Soulié; 2. Bouyssou.
- Enseignement secondaire spécial.
- Deuxième année. Français. — 1. Claret; — 2. Abriol.
- Première année. Anglais. — 1. Alanyou; 2. Séguela.
- Année préparatoire. Mathématiques. — 1. Caste; 2. Labie.
- Le Proviseur, RICHAUD.

**ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**  
Du 9 au 16 Novembre 1872.

**Naissances.**

Clair (Edouard), rue du Peigne. — Ballet (Léontine), rue Baudus. — Trémouillères (Germain), rue coin de Lastié. — Calmels (Antoine), rue St-James. — Bec (Hortense), rue Mordaigne. — Guischa (Marie-Sara), rue Bousquet. — Carratié (Marie-Louise), Boulevard sud. — Viala (Léonie-Antoinette), Boulevard nord.

**Mariages.**

David (Pierre) et Castelnau (Marie). — De Verninac (Jean-Baptiste-Félicien) et Péluchon (Jeanne Marie-Antoinette). — Aguzou (Pierre) et Cubaynes (Françoise).

**Décès.**

Cambrouse (Jean), charretier, 29 ans, au moulin des Chartreux. — Raynal (Pierre), cultivateur, 69 ans, à Merle. — Cabanel (Antoinette), aubergiste, 52 ans, rue Portail-au-vent. — Lafage (Hortense), 35 ans, quai Ségur. — Roldès (Alexandrine), 24 ans, célibataire, hospice. — Pezet (Hélène-Catherine-Lucie), 16 mois, rue des Boulevards.

**CALENDRIER DU LOT. -- NOV.**

JOYR	FETES.	FOIRES.
17 Diman.	s Grégoire T.	
18 Lundi.	s Dédic de s P. et s P.	Epédaillac, St-Projet, Vayrac, Belmont, St-Caprais, L'hospital St-Jean.
19 Mardi.	se Elisabeth.	Duravel, Mauroux, St-Géry, Assier.
20 Merer.	s Félix de Valois.	Lascabones, St-Jen-de-Laur, Comac, Gramat, Salvias, Coles.
21 Jeudi.	Présent. de la S. V.	Mondoumer.
22 Vend.	se Cecile.	Montredon, St-Céré, St-Germain.
23 Samedi	s Clément.	Gatus, Concots, Anglars.
☉ N. L.	le 1, à	5 33 du matin
☽ P. Q.	le 8, à	4 0 du matin.
☉ P. L.	le 15, à	5 18 du matin
☽ D. Q.	le 22, à	5 58 du soir.
☉ N. L.	le 30, à	6 44 du soir.

**MAIRIE DE CAHORS.**

**Cahors. -- Marché du 14 Novembre 1872**

**Blé.**  
En vente : 208 hectolitres. — Vendu : 152 hectolitres. — Prix moyen : 20 fr. 47 l'hectolitre.

**Maïs.**  
En vente : 240 hectolitres. — Vendu : 186 hectolitres. — Prix moyen : 13 fr. 18 l'hectolitre.

Pour la chronique locale : A. Laytou

**Dernières nouvelles**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

Séance du 14 novembre 1872.

L'Assemblée a commencé la discussion du projet de loi pour la formation des listes annuelles du jury, inscrit à son ordre du jour.

Les trois orateurs qui se sont succédé à la tribune se sont préoccupés surtout du côté politique de la question. Le premier, M. Boysset, a exprimé la crainte de voir la magistrature, corps politique dépendant du pouvoir exécutif, jouer un trop grand rôle dans la formation des

listes du jury. On sait que, d'après le projet de loi présenté par M. le garde des sceaux, les commissions d'arrondissement chargées d'élaborer ces listes seraient composées d'un nombre égal de magistrats et de conseillers généraux. En cas d'équilibre dans les voix, le président du tribunal civil les départagerait en faisant pencher la balance de son côté. De telles dispositions inspirent les plus vives inquiétudes à M. Boysset; mais elles rassurent complètement M. Mercier-Lacombe, qui lui a répondu, et qui regarde l'introduction de la magistrature dans les commissions d'arrondissement comme un motif de confiance et une garantie de bons choix. M. Henri Brisson a repris la thèse de M. Boysset; il n'y a pas ajouté grand-chose de nouveau, il l'a développée avec d'autres mots et d'autres gestes.

Versailles, 15 novembre 1872.

La discussion du projet de loi sur le Jury continue; mais l'intérêt et les préoccupations ne sont pas là, quelque important que soit ce projet pour la répression de la presse démagogique. Tous les esprits sont tournés vers la crise, la grande crise soulevée inopinément par M. Thiers, affirmant la République, lui, délégué d'une Assemblée qui repousse la République.

Un grand fait s'est accompli depuis avant-hier : c'est l'union, la fusion, l'accord absolu de la droite et du centre-droit, qui comprennent 400 à 420 députés. Il faut que M. Thiers atténue ses déclarations pour arrêter le courant parlementaire qui se produit contre lui.

Dans le cas même où quelques timides de la droite et du centre-droit ne persisteraient pas jusqu'au bout, les autres formeraient une minorité considérable et constitueraient immédiatement une Opposition formelle contre le Pouvoir, avec l'assentiment de tous les conservateurs du pays, que cette attitude réveillerait, sans doute, de leur long et confiant sommeil.

Du reste, la droite et le centre-droit, ne voulant pas méconnaître les services de M. Thiers, affecteront, vis-à-vis de lui, jusque dans ses erreurs, les plus grands égards et les plus grands ménagements. Ils feront tous les efforts possibles pour que M. Thiers et la vraie majorité ne restent pas séparés; mais ils sentent que le temps des équivoques doit finir.

**Bourse de Paris.**

Paris, 16 novembre 1872, soir.

Rente 3 p. %	52,80
— 4 1/2 p. %	75,00
— 5 p. %	83,85
— 6 p. %	85,65

**Faits Divers**

**Crédit foncier de France.**

Emission à 455 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 0/0 — Emissions au pair d'Obligations communales. 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuvedes-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

**Chemin de fer d'Orléans.**

**AVIS.**

M. le Directeur du Chemin de fer d'Orléans a l'honneur de prévenir le public que le transport des phosphates de chaux, par chargement de 5,000 kilogrammes au minimum ou payant pour ce poids, est fixé aux prix suivants :

De Cahors à Bordeaux-Bastide...	40 <sup>f</sup> 50
— Saint-Nazaire.....	20 50
De Saint-Antonia à Saint-Nazaire... 22 »	

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

**CRÉDIT FONCIER DE FRANCE**  
**SOUSCRIPTION PUBLIQUE**

**400,000 Obligations**

COMMUNALES ET DÉPARTEMENTALES

Rapportant 15 francs d'intérêt annuel,  
Payables les 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> juillet

REMBOURSABLES A 300 FRANCS EN 50 ANS,  
à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1874.

DEUX TIRAGES PAR AN : 22 MARS ET 22 SEPTEMBRE.

Ces Obligations ont pour Garantie les annuités souscrites au profit du Crédit foncier pour sûreté de prêts, par la ville de Paris, les Départements et les Communes.

Prix d'émission : 265 francs

(jouissance du 1<sup>er</sup> janvier 1873)

PAYABLES EN QUATRE TERMES, SAVOIR :

265 } 25 francs en souscrivant.  
FR. } 40 — du 15 au 25 décembre 1872;  
100 — du 15 au 25 janvier 1873;  
100 — du 1<sup>er</sup> au 10 mars 1873.

Les versements non échus seront escomptables à toute époque au taux de 6 0/0; les souscripteurs qui se libéreront à la souscription ne verseront que 262 francs.

Les versements en retard seront passibles d'un intérêt de 6 0/0.

Il sera délivré, à partir du 25 décembre 1872, après le versement de 40 francs, des Titres provisoires négociables au comptant et à terme.

Les Titres définitifs seront au porteur ou nominatifs, au choix des Souscripteurs. Ils jouiront de tous les droits et privilèges attachés aux Obligations émises par le Crédit foncier.

Les intérêts semestriels seront payables : à Paris, au siège du CRÉDIT FONCIER DE FRANCE; dans les Départements, chez les TRÉSORIERS-PAYEURS GÉNÉRAUX et chez les RECEVEURS PARTICULIERS DES FINANCES.

**LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE**

Les mardi 19 et mercredi 20 novembre 1872

**A PARIS :**

- Au **Crédit Foncier de France**, rue Neuve-des-Capucines, 19;
- A la **Société Générale de Crédit industriel et commercial**, rue de la Victoire, 72;
- Au **Crédit Agricole**, rue Neuve-des-Capucines, 19;
- Au **Crédit Lyonnais**, boulevard des Capucines, 9;
- A la **Banque de Paris et des Pays-Bas**, rue d'Autin, 3;
- Au **Comptoir d'Escompte de Paris**, rue Bergère, 14;
- A la **Société Générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie**, rue de Provence, 54;
- A la **Société de Dépôts et de Comptes-courants**, place de l'Opéra, 2;
- A la **Société financière**, 19, rue Louis-le-Grand.

**DANS LES DÉPARTEMENTS :**

Chez les **Trésoriers généraux** ;  
Chez les **Receveurs particuliers** ;  
Dans les **Agences** et les **Succursales** des **Sociétés** ci-dessus indiquées et chez tous leurs correspondants.

**A L'ÉTRANGER :**

A **Londres**, à **Bruxelles**, à **Anvers**, à **Amsterdam** et à **Genève Succursales** et aux **Agences** des mêmes Sociétés (Voir les prospectus).

**On peut souscrire dès aujourd'hui par correspondance.**

La répartition des 400,000 Obligations sera faite immédiatement après le 20 novembre, proportionnellement au nombre des Titres souscrits.

LE

**CHOCOLAT-MENIER**

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

Etude de M<sup>e</sup> DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

**Extrait de Saisie Immobilière**

Adjudication fixée au quatorze décembre mil huit cent soixante douze.

Par procès-verbal de Fraysse, huissier, en date du seize août mil huit cent soixante-douze, dûment dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le quatre septembre suivant, volume 63, numéros 15 et 16, par M. Brassaud, conservateur.

Il a été procédé à la saisie réelle des biens immeubles ci-après désignés :

1<sup>o</sup> A la requête du sieur Antoine Solacroup, propriétaire, habitant et domicilié du lieu du Vert, commune de Rouffiac, lequel a constitué pour son avoué, aux fins d'ocuper sur ladite saisie, M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, licencié en droit, avoué près le tribunal civil de Cahors, demeurant audit Cahors, rue du Parc, n<sup>o</sup> 42.

Sur la tête et au préjudice du sieur Antoine Hébrard, tonnelier, habitant et domicilié du lieu de Latrappe, commune de Rouffiac.

Biens saisis et à vendre.

1<sup>o</sup> Une maison, située au lieu de Latrappe, commune de Rouffiac, portée sous le numéro 1,230, section B, de la matrice cadastrale de ladite commune, plus une cave, une grange et une étable attenante, la maison est séparée de la voie publique par l'aire. Le tout est couvert en tuiles creuses et est construit sur le numéro 1,230 dudit plan. L'aire dépend aussi de ce numéro et est comprise dans la saisie.

2<sup>o</sup> Une vigne sise audit lieu de Lastrappes, portée sous le numéro 1230, section B, du plan cadastral de ladite commune de Rouffiac et contenant environ, dix-sept ares, trente centiares.

3<sup>o</sup> Une autre vigne au même lieu, formant le numéro 1231, de la même section B, et du même plan cadastral, contenant environ trente-cinq ares;

4<sup>o</sup> Une pâture aujourd'hui plantée en vigne, située au même lieu, portée sous le numéro 1232 du même plan cadastral, et de la même section, et contenant environ dix ares cinquante centiares;

5<sup>o</sup> Une pâture au même lieu, portée sous le numéro 1233, du même plan cadastral et section, et contenant environ trois ares soixante centiares;

6<sup>o</sup> Une vigne sise au même lieu, formant le numéro 1234, du même plan cadastral et de la même section, et contenant environ vingt-trois ares;

7<sup>o</sup> Une autre vigne au même lieu, portée sous le numéro 1235, du même plan cadastral et de la même section, et contenant environ quatorze ares trente centiares;

8<sup>o</sup> Une pâture au même lieu, portée sous le numéro 1236, section B, du même plan cadastral, et

contenant environ quatre ares trente centiares;

9<sup>o</sup> Un bois, situé au même lieu, formant le numéro 1237, du même plan cadastral et de la même section, et contenant environ vingt-deux ares, quarante centiares;

10<sup>o</sup> Une terre labourable, située au même lieu dite Laquet, formant le numéro 1238 du même plan cadastral et de la même section, et contenant environ vingt-trois ares soixante-dix centiares.

11<sup>o</sup> Un bois en grande partie défriché et planté en vigne, située au même lieu formant le numéro 1238, bis, du même plan cadastral et de la même section et contenant environ dix ares dix centiares.

12<sup>o</sup> Une vigne autrefois terre labourable, située au même lieu, formant le numéro 1239 du même plan et de la même section et contenant environ soixante-un ares vingt centiares.

Tous les biens immeubles ci-dessus sont situés dans la commune de Rouffiac, canton de Luzech, arrondissement de Cahors; ils sont jouis et exploités par ledit Antoine Hébrard, sur la tête duquel ils figurent à la matrice cadastrale de ladite commune.

Le cahier des charges prescrit par la loi a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, et publié à l'audience du vingt-trois octobre dernier, et l'adjudication a été fixée à l'audience du quatorze décembre prochain.

En conséquence il sera procédé à l'adjudication des dits biens le **quatorze décembre prochain** à onze heures du matin, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

Cette adjudication sera faite en un seul lot sur la mise à prix de cent fr. ci..... 100

Il est en outre déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié sincère et véritable.

Cahors, le 16 novembre mil huit cent soixante-douze.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... novembre mil huit cent soixante-douze, Fo C<sup>e</sup> reçu un franc vingt centimes.

Signé : GIBERT.

**En vente chez tous les libraires**

**XANO D'OYME**

Sa vie, Ses malheurs, Sa mort. — Le siège de Cahors. — Le collège Pélegri. — La maison Henri IV. — La chanson. (Légende Quercinoise)

par **Léon VALÉRY**, de Lalbenque

**20 centimes.** — **ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.**

**AVIS AUX MARCHANDS DE BOIS.**

**A VENDRE**

LA COUPE D'UNE GARENNE, ESSENCE BOIS DE CHÊNE.

Cette Coupe occupe une superficie d'environ dix hectares. La majeure partie se compose de bois de Chauffage (Rondin), il s'y trouve également des arbres qu'on peut utiliser pour rayons de roues de charette. Le bois à couper est âgé de 20 ans. Pour traiter du prix et des conditions, s'adresser à M. Monmayou, père, au château de la Ferrières, commune de Sérignac, canton de Puy-l'Evêque (Lot), ou à M. Marc Monmagnou, percepteur à St-Matré, canton de Montcuq.

Cette Garenne est à portée du chemin vicinal de Tournon à Sérignac, très rapprochée de ladite route où on aboutit facilement.

**A CÉDER**  
DE SUITE

**UN MAGASIN DE BOUCHERIE**

Bien achalandé, position exceptionnelle, clientèle choisie, local des mieux aérés.  
S'adresser à M. J.-B. MAZELIÉ, marchand boucher, à Castelnau-Monratier. (Lot)

**A VENDRE**

En bloc ou à parcelles

L'entier domaine de M. Emile Baldy et de dame Darnis, de Bonne-Coste, sa sœur, situé au mas Daudral, commune de Mechmont, à 21 kilomètres de Cahors.

Ce domaine se compose d'une Maison neuve, belles caves, remise, four, foin, étables, basse-cour et jardin contigu, ne formant qu'un seul article; Grange et pâtus, terres labourables, prés, bois, vignes, châtaigneraie et friches, d'une facile exploitation.

Beaucoup de facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Lacand, expert-géomètre, ou à M. Meulet, son gendre qui se rendront sur les lieux tous les jeudis et dimanches.

**AVIS**

**Rez-de-chaussée, avec jardin**, à louer vers le premier décembre, rue Ste-Claire, maison Salinié.  
S'adresser à M. SALINIÉ, rue Fénélon.

**PAPIER WILNI**

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompte. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les *rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs*. Son emploi est des plus simples: une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 feuilles : fr. 50.  
Se défier des contrefaçons.

**PÂTE ET SIROP DE BERTHÉ A LA CODÉINE**

Aucun médicament ne calme plus sûrement les toux opiniâtres de la Grippe, du Catarrhe, de la Coqueluche, de la Bronchite, de la Phthisie, et toutes les irritations de poitrine.  
Dépôt à Paris, Pharmacie du Louvre, 151, rue St-Honoré, et dans toutes les Pharmacies.

INDISPENSABLE EN HIVER!

Lait d'Iris L. T. Piver\*

POUR LES SOINS DE LA PEAU  
LA FRAICHEUR ET LA BEAUTÉ DU TEINT



SEUL VÉRITABLE SAVON

AU SUC DE LAITUE

LE MEILLEUR DES SAVONS DE TOILETTE  
L. T. PIVER, inventeur.

ENTREPOT GÉNÉRAL;

10, boulevard de Strasbourg, 10  
PARIS

**NÉURALGIES**

GUÉRISON PAR LES PILULES  
ANTI-NÉURALGIQUES DU D<sup>r</sup> CRONIER  
CHEZ TOUS LES PHARMACIENS